

Jean-Luc Addor
Ancien juge d'instruction
Avocat au Barreau du Valais
addor@addor-kunzi.ch

Stéphanie Künzi
Avocate au Barreau du Valais
kunzi@addor-kunzi.ch

Xavier Panchaud
Avocat au Barreau du Valais
panchaud@addor-kunzi.ch

Recommandée
Conseil suisse de la presse
Münzgraben 6
3011 Berne

Sion, le 13 octobre 2020

N/réf. JAD

Opération d'infiltration menée par Heidi.news

Monsieur le Président,

Agissant en mon nom personnel après avoir été personnellement touché par une opération que je juge démocratiquement inquiétante et contraire à la la déontologie journalistique, je me dois de vous adresser une

PLAINTE

contre le journal en ligne **Heidi.news**, Chemin de La Mousse 46, 1225 Chêne-Bourg.

Depuis le 28 septembre 2020, Heidi.news a publié, en sept épisodes annoncés par un texte introductif du rédacteur en chef Serge Michel, un « reportage » intitulé « *Au cœur de la complosphère* ». L'objectif affiché ? Une prétendue « *nouvelle Exploration* » (la majuscule est du rédacteur en chef...) sur les « *conspirationnistes acharnés* » de Suisse romande. La cible ? Un groupe de citoyens qui a lancé un référendum « *STOP* »

SwissCovid » <https://www.stop-swisscovid.net/le-r%C3%A9f%C3%A9rendum> contre une révision urgente de la loi fédérale sur les épidémies autorisant la mise en œuvre de l'application de traçage du même nom. Le moyen choisi par Heidi.news (c'est évidemment ce procédé qui justifie la présente plainte)? Une « *mission undercover* » ou sous couverture de l'un de ses journalistes, Sami Zaïbi, qui durant près de deux mois, en été 2020, a infiltré ce comité référendaire en se faisant passer pour un sympathisant de leur cause.

Voilà, brièvement, pour le contexte.

Pour ce qui concerne les articles en cause, je dépose en annexes ceux que j'ai pu imprimer, y compris des « bonus », sachant qu'après avoir pris connaissance de cette infiltration, j'ai résilié mon abonnement à Heidi.news et n'ai donc plus accès à l'intégralité des contenus publiés. En tant que de besoin, je vous prie de bien vouloir inviter ledit média à déposer en cause des tirages de la totalité des textes publiés en relation avec cette douteuse opération.

On passera ici sur la manière singulièrement dénuée de distance dont le rédacteur en chef de Heidi-news présente les cibles de cette infiltration, parlant sur un ton insupportable de supériorité de causes « *farfelues* » et revendiquant une « *saine distance* » (mais oui !) avec des idées présentées comme « *abracadabrantes et dangereuses* ». Avec une telle entrée en matière, le ton était donné : les dissidents étaient par avance discrédités, dénoncés même (j'y reviendrai) par une sorte de police de la pensée resurgie de temps qu'on croyait révolus.

On relèvera quand même la prétention de ce même rédacteur en chef, qui a cru devoir se demander « *comment vont réagir à la lecture de notre série les politiciens comme Jean-Luc Addor* ». J'ignore ce que Serge Michel attendait. Quoi qu'il en soit, ma réponse, c'est entre autres la présente plainte.

Le règlement du Conseil suisse de la presse (CSP) n'exige pas de légitimation particulière pour être saisi d'une plainte. Chacun est en effet légitimé à entreprendre une telle démarche (art. 7 al. 1). Il n'empêche : à titre personnel, dans cette affaire, je n'ai rien fait d'autre, dans le prolongement de mon opposition, au Parlement fédéral, à cette application de traquage comme aux moyens de surveillance électronique de masse en général, que de m'associer à une action citoyenne, à l'exercice d'un droit politique essentiel au fonctionnement de notre système politique ; et pour cela, avec les autres cibles de cette infiltration, j'ai été littéralement « fliqué » par un journal qui s'est cru investi d'une mission de police politique ; je suis l'objet d'un amalgame tout sauf subtil ; et j'ai été moi aussi personnellement trompé par ce journaliste (mais était-ce un flic ou un journaliste ? toute la question est là...) qui m'a interviewé en se faisant passer pour le vidéaste du comité référendaire.

Je précise que pour ma part, je n'ai engagé aucune procédure parallèle en lien avec cette affaire et que je n'ai pas l'intention d'en ouvrir une (art. 9 al. 3 du Règlement du CSP).

La question, maintenant, que je souhaite soumettre à votre Conseil, c'est celle de savoir si et dans quelle mesure cette opération d'infiltration est conforme aux règles de la déontologie journalistique.

On sait, à cet égard, que la Déclaration des droits et des devoirs du journaliste prohibe l'usage de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des sons, des images ou des documents (art. 4). Les Directives relatives à ladite Déclaration précisent que le fait de dissimuler sa qualité de journaliste pour obtenir des informations, des sons, des images ou des documents qui seront utilisés dans une publication ou lors d'une diffusion (nous y sommes très précisément dans cette affaire) relève des méthodes déloyales (art. 4.1). Une dérogation à cette règle n'est admise qu'à deux conditions, énoncées à l'art. 4.2 concernant les recherches cachées :

- la publication ou la diffusion doit être justifiée par un intérêt public prépondérant
- les éléments ainsi obtenus ne peuvent pas l'être d'une autre manière

En l'espèce, il n'est pas exagéré de dire que Heidi.news a agi avec conscience et volonté. En effet, dans son éditorial introductif, Serge Michel a explicitement rappelé ces exigences et même l'arrêt que la Cour européenne des droits de l'homme a rendu le 24 mai 2015 dans la cause 21830/09 Haldimann et autres c. Suisse. Tout cela pour « justifier » comme suit l'opération litigieuse sous la plume de Serge Michel :

« Pour moi, ces deux conditions sont réunies. Car voilà, sans ôter le suspense de la série en cours, ce que nous apprend le séjour de Sami Zaïbi parmi vous :

- Votre positionnement politique allie les deux extrêmes, de la gauche altermondialiste à la droite ultra-nationaliste, des «gilets jaunes» à l'UDC, en passant par Donald Trump et le soutien à des personnalités controversées comme le comique Dieudonné, condamné pour propos racistes et antisémites.
- Votre idéologie est empreinte d'un substrat religieux que n'incarnent pas les églises traditionnelles. En témoignent vos constantes références à «Satan» derrière les soi-disant complots que vous dénoncez.
- Votre stratégie est clairement celle d'une conquête de l'opinion. Pour cela, vous êtes prêts à mettre parfois de côté vos idées les plus farfelues pour rassembler autour de sujets plus «mainstream», comme l'opposition à l'application SwissCovid ou le rejet du port du masque. Je me demande comment vont réagir à la lecture de notre série les politiciens comme l'UDC Jean-Luc Addor qui se sont associés à certaines de vos causes sans forcément connaître l'ensemble de votre idéologie.

Au fur et à mesure des semaines passées en votre compagnie, nous avons réalisé à quel point vous vous inscrivez dans le sillage du mouvement américain QAnon. Les deux similitudes les plus frappantes sont :

- Le regroupement au sein de votre mouvement de tous les complots : 5G, Bill Gates, vaccins, pandémie, pédocriminalité d'Etat,
- Vous entendez jouer un rôle politique, comme QAnon le fait en soutenant Donald Trump et des dizaines de candidats au Congrès américain. Vous êtes profondément anti-démocratiques mais n'hésitez pas à faire usage des outils de la démocratie directe. Par exemple en lançant le référendum anti-SwissCovid (fin de la récolte des signatures prévue ce jeudi 8 octobre) et l'organisation de manifestations publiques anti-masques, comme celle du 12 septembre à Genève. »

En dehors d'une affligeante succession d'amalgame, on cherche en vain, dans ces « justifications », le moindre élément susceptible d'établir la réalisation des exigences rappelées ci-dessus.

Considérons maintenant quelques-unes des réactions, émanant de personnalités diverses, que cette opération pour le moins troublante a suscitées dans le milieu journalistique.

Le 2 octobre 2020, Myret Zaki, journaliste respectée, a commenté l'infiltration de Heidi.news en ces termes – accablants sous l'angle de la déontologie journalistique – auxquels je m'associe intégralement (c'est moi qui en ai marqué divers passages en gras) :

« Qu'est-ce qui a fait la réputation de l'infiltration dans le journalisme d'investigation? Des enquêtes de contre-pouvoir, des enquêtes qui révèlent des agissements illégaux ou abusifs restés cachés au public, comme celle de Roberto Saviano au cœur de la mafia napolitaine ou d'autres au cœur de réseaux pédophiles.

Qu'a-t-on avec la dernière «opération undercover» de Heidi.news ? Rien de tout cela. En rupture avec ce qui a fait la grandeur du journalisme infiltré, **on voit de simples citoyens se faire "infiltrer" et dénigrer pour leurs idées.** Des idées parfois fausses, certes. Contestataires assurément. Souvent valables et stimulantes aussi pour la démocratie. Folles parfois. Mais **tout sauf secrètes, car très largement répandues.**

L'infiltration de Heidi.news au cœur de la **"complosphère", concept arbitraire tiré d'un lexique douteux,** m'interpelle fortement. Je découvre en lisant les articles que Chloé Frammery, enseignante de mathématiques à Genève et activiste politique, et que François de Siebenthal, lui aussi militant pour des causes diverses depuis des années, seraient de dangereuses personnes qu'il s'agirait de dénoncer et de mettre au ban. **Sans qu'ils aient commis rien d'illégal, leur pensée et leur discours sont présentés sous un jour très négatif, comme s'il s'agissait d'une secte ou d'une cellule terroriste ou fasciste.** Leur participation à des initiatives démocratiques comme celle anti-SwissCovid ou Multinationales responsables n'est pas au centre du récit. Des citations bêtes et marginales tirées de quidams et choisies pour leur caractère sensationnaliste sont mises en avant.

Or Chloé et François, je les connais depuis des années : on pouvait les croiser dans de multiples conférences qui parlaient de Monnaie Pleine, de l'or de la BNS, de monnaies alternatives, ils étaient dans l'association AAA qui s'agit dans les assemblées générales, ou avec les Gilets jaunes suisses. **Des activités parfaitement légales en démocratie.** Ce sont des agitateurs? Certaines de leurs idées prêtent à débat, à rectification? Sans doute. Je les ai souvent challengés lors d'échanges que nous avons eus, j'ai eu mes réserves, mais toujours dans le dialogue et de façon cordiale. **Je n'ai jamais pensé une seconde qu'il faudrait les faire taire ou leur nuire.** Pour moi, ils apportent un pluralisme d'idées, une dissidence, leurs luttes contre l'accord TISA ou pour des causes écologiques ou humanitaires sont valables. Que j'adhère ou non à leurs idées radicales, je respecte leur droit à s'exprimer.

Dans un conflit idéologique, on ne s'"infiltré" pas : on lutte de façon loyale par le dialogue et par les arguments.

Or dans les colonnes de Heidi.news, ils sont épiés à leur insu, tournés en dérision, ne sont jamais interviewés directement, ne peuvent donc commenter l'angle tendancieux du journaliste (l'article est un commentaire à la première personne). Et le même article qui les accuse de propager des fake news présente lui-même des faits erronés. Aujourd'hui, Chloé et François démentent 90% de ce qui est écrit sur eux. D'autres articles du même dossier en revanche, donnent abondamment la parole à Rudy Reichstadt, l'anti-complotiste de Conspiracy Watch, à l'autre traqueur de complotistes autoproclamé, Tristan Mendès France, et aussi à leur pendant suisse Sebastian Dieguez. **Triple dose du même avis, aucune contradiction en face. Zéro point de vue différent dans ces dossiers. Parti pris absolu.** Charge unilatérale au bulldozer contre les "complotistes". **Des calomnies sont proférées contre Chloé et François, on assure qu'ils n'ont jamais voulu répondre à des questions par e-mail ; eux démentent. On utilise des images leur appartenant sans leur autorisation.** Mais surtout, **les deux sont stigmatisés, leur réputation piétinée, leur nom discrédité, sans souci pour les conséquences sur leur vie personnelle.** Heidi.news, par la voix de son rédacteur en chef, a annoncé son intention d'interpeller l'employeur de Chloé Frammery (le DIP) pour lui demander à lui et à tout un chacun de se distancer d'elle en raison de ses idées, dangereuses, antiscientifiques et antidémocratiques.

Un appel au bannissement et à la discrimination. En 20 ans de journalisme, je n'avais jamais vu les journalistes s'engager dans pareille opération. La persécution politique, c'étaient les journalistes qui la subissaient (et la subissent toujours dans certains pays - mon propre père, pour commencer, dans l'Egypte des années 50 à 80).

Le procédé qui a pris Chloé et François pour cible, bien qu'appelé "infiltration", n'a en fait que la forme de celle-ci. **L'infiltration en elle-même est inutile ici, car les idées qu'elle cherche à exposer se trouvent partout.** Chloé Frammery, François de Siebenthal et bien d'autres militent depuis des années très ouvertement et font tout pour diffuser, et non pas cacher, leurs idées. **Plutôt que d'infiltration, il s'agit d'exposer au blâme les idées de ces personnes et de leur entourage. Sorte de fustigation publique, on incite à la mise au ban, on n'hésite pas à s'attaquer au gagne-pain de ces personnes. La conséquence ? Terroriser, décourager toutes les idéologies différentes, même légales.**

Censurer la pensée dérangeante, contestataire, radicale, est un procédé anti-démocratique : la liberté d'expression concerne précisément les idées qui font polémique, pas celles qui font consensus.

Ainsi, **on infiltre des gens pour leurs idées, on laisse croire qu'ils font quelque chose d'interdit, faisant peur à quiconque oserait penser la même chose ou s'engager dans ce type de dissidence.** On les qualifie de dangereux alors que ces gens ne sont pas armés, n'appellent pas à la haine ni à la violence.

Bref, **Chloé et François sont, non pas infiltrés, mais dénigrés pour leurs idées, l'infiltration servant à les railler sans qu'ils puissent directement répondre.** Comment des journalistes peuvent-ils jouer un tel rôle dans la société ?

Aujourd'hui, il est très difficile de faire de l'investigation. Coûteuse en temps et en argent, peu de rédactions ont assez de moyens pour mener des enquêtes de longue haleine. Malgré cela, les meilleures enquêtes sortent dans les médias traditionnels (aussi parce que les fuites se dirigent vers eux en premier, canal le plus crédible). Mais **on ne voit pas beaucoup d'infiltrations des cercles de pouvoir, des fondations Gates, des lobbies pro-pharma. On voit en revanche de simples citoyens se faire moquer, traiter de «dangereux», de «Amish», de «Covidiot», d'«hurluberlus», parce que leurs opinions ne sont pas alignées avec la pensée dominante et les thèses du pouvoir en place. Le problème, il est là. »**

Dans une « Opinion » publiée le 10 octobre 2020 dans 24 Heures <https://www.24heures.ch/journalisme-complotisme-et-delation-386085950778?fbclid=IwAR2RWGv12736L1nq0kCUX8EoAfOv7shWlrfCJ8IMKlxzanoi1Vyl-BSLjY>, Guy Mettan, autre journaliste respecté, s'est exprimé comme suit au sujet de cette infiltration :

« Il n'y a naturellement aucun mal à s'intéresser à ces personnes ni à enquêter sur ce qu'elles sont et ce qu'elles font. C'est même un devoir de la presse que de le faire. Ce qui est injustifiable en revanche, c'est **la méthode et le ton utilisés, qui sont indignes du journalisme de qualité et contreviennent aux règles élémentaires de la profession en violant la charte éthique des journalistes.**

D'abord, tout journaliste sait que le journalisme d'immersion, même pour de bonnes raisons, et l'usage de caméras cachées ou de photos volées doivent respecter des règles précises, telles que le respect de l'image et de la vie privée, l'obligation de non-diffamation, l'honnêteté, l'absence de mensonge, et bien sûr le droit pour les personnes sous enquête de donner leur point de vue.

Or **toutes ces règles ont été malmenées dans le cas d'espèce.** Il y a **d'abord l'usage du mot complotisme.** Dans la bouche des gens dits sérieux, ce mot est utilisé **comme insulte pour discréditer.** Il n'est pas du tout neutre. Surtout qu'il est utilisé à tort et à travers pour stigmatiser et ostraciser les personnes ou les groupes qui ont le tort d'avoir une opinion différente de celle du courant dominant.

Comment des journalistes qui prétendent défendre la liberté d'expression et la démocratie peuvent-ils chercher à nuire à des gens dont on peut penser ce qu'on veut mais qui exercent simplement leur liberté d'opinion et d'action de citoyens ? Ils n'ont commis aucun délit et ne menacent pas la société, que je sache !

Encore plus inacceptable, la méthode d'infiltration, assortie d'un flagrant mensonge. Lorsque Florence Aubenas entre dans la peau d'une nettoyeuse de bateau pour décrire l'affreux quotidien de ces travailleurs, ou quand Günther Wallraff se fait passer pour un Turc pour dénoncer la condition des immigrés turcs en Allemagne, ils ne le font pas pour dénigrer les personnes, et encore moins pour les tromper.

Or, dans le cas qui nous intéresse, le journaliste de Heidi.news a dû mentir sur ses intentions et se faire passer pour ce qu'il n'était pas. La Charte des journalistes prohibe expressément ces agissements en interdisant, à son article 4, d'user de méthodes déloyales pour obtenir des informations. Idem aux articles 7 et 8 pour le respect de la dignité des personnes et de leur vie privée.

Pourquoi des citoyennes et des citoyens qui n'ont commis aucun délit et ne font qu'user de leurs droits démocratiques, et qui n'exercent aucune fonction publique ou économique importante, se retrouvent-ils jetés en pâture à l'opinion comme s'ils étaient de dangereux conspirateurs ? Et cela alors que tout ce qu'ils disent et ce qu'ils font est publiquement annoncé sur les réseaux sociaux ?

Le droit de penser autrement deviendrait-il un délit ? Réunir des signatures pour une initiative fait-il de vous automatiquement un complotiste et un conspirationniste ? Que dire alors de ces dizaines de députés cantonaux qui ont signé des motions pour demander une suspension de la 5G ou poser des questions sur la gestion du Covid-19 ?

Ici, les limites du journalisme éthique ont été clairement franchies pour tomber dans la délation et la dénonciation sans que rien ne le justifie. »

De son côté, dans une note (ci-jointe) intitulée « *Complotisme : comment parler de croyances non conformistes* » publiée le 3 octobre 2020 sur orbis.info, l'historien Jean-François Mayer a livré une intéressante analyse de l'opération de police de la pensée menée par Heidi.news, commençant par faire part à ses lecteurs du malaise qu'il a éprouvé face à cette approche assumée. Ce malaise, il l'a expliqué par la « *présentation agressive* » de la série d'articles en cause « *sur le ton d'une dénonciation* ». Il faut dire, en effet, que dans son éditorial introductif de la série, Serge Michel n'a pas hésité à écrire :

« Au cours de notre enquête, nous avons découvert que plusieurs d'entre vous, et notamment Chloé Frammery, votre figure centrale, étiez enseignants, employés par les départements romands de l'instruction publique. Nous n'avons pas l'intention d'attenter à votre liberté d'expression. Mais exposer des enfants à vos théories anti-scientifiques ne nous paraît pas une bonne idée. Nous allons par conséquent interpeller les DIP vaudois et genevois à ce sujet. »

Ce passage inspire à Jean-François Mayer le commentaire suivant : « *Je ne pensais pas que le rôle du journaliste était la délation* ». Un peu plus loin, l'auteur de cette note montre en quoi, au cours de son infiltration, Sami Zaïbi, ignorant la règle déontologique qui voudrait qu'au cours d'une enquête sous couverture, l'enquêteur ne doit pas activement chercher à provoquer des situations qui l'amènent à dépasser un rôle passif, s'est au contraire livré à « *une tromperie active, et non une simple omission* ». Il écrit n'avoir « *pas trouvé grand-chose qui n'aurait pas pu être obtenu par des moyens d'enquête classique* », ajoutant que « *le journaliste n'aborde pas ici une société secrète, mais des idéalistes actifs pour promouvoir et diffuser leurs idées, et donc enclins à partager leurs convictions, à répondre aux questions et à accueillir des visiteurs aux réunions qu'ils organisent* ».

Intéressants encore, les commentaires de Slobodan Despot dans « Antipresse ».

Ainsi, dans un article (également joint) du 4 octobre 2020 intitulé « *Visionnaires comme des taupes* », cet écrivain et éditorialiste a d'abord bien montré en quoi l'opération qui m'amène à saisir votre Conseil consistait rien moins qu'à « *piéger un comité référendaire, autrement dit un groupe de citoyens suisses exerçant de manière légale et pacifique leur droit au désaccord avec la politique du gouvernement suisse* ». Il a relevé le paradoxe consistant à « *s'immiscer sous faux nez dans un milieu qui n'a littéralement rien à cacher — qui crie au contraire ses craintes et ses intentions sur tous les toits* ». Relevant également la disproportion entre les moyens investis, l'enjeu (faible) et le risque (nul), il considère qu'elle laisse « *un goût assez écœurant, sans parler de la vilénie du procédé* ». Evoquant lui aussi l'intention affichée sans complexe par le rédacteur en chef de Heidi.news de dénoncer les « *conspirateurs* » à leur employeur, il en décrit ainsi l'esprit : « *Nous n'allons pas vous empêcher de parler, mais nous ferons tout pour vous faire taire. Comme vous êtes fonctionnaires, nous ferons pression sur votre hiérarchie pour que vous perdiez votre job, car vos convictions peuvent nuire aux enfants.* » Prenant ensuite un peu de distance par rapport à cette opération et tentant de la mettre en perspective avec la perception que le public peut avoir des journalistes, Slobodan Despot écrit :

« *Quand un journaliste chevronné et primé recourt à de tels procédés, il donne raison à tous ceux, de plus en plus nombreux, qui assimilent les journalistes professionnels à des auxiliaires du pouvoir. Mettons cela sur le compte des dérives surprenantes que ce régime d'exception aura provoquées dans une population jusqu'ici ménagée par les rigueurs de l'histoire. Mais le mal est fait, et dans un domaine qui est la plaie ouverte de la profession : la crédibilité des journalistes et la relation de confiance qui s'effiloche de plus en plus avec le public.* »

Slobodan Despot se fait encore l'écho d'une question tout de même essentielle dans un pays démocratique, celle de savoir « *si l'infiltration d'un comité référendaire était tolérable dans le cadre d'un système démocratique* » avant de conclure cet article comme suit :

« *Si les journalistes professionnels consacraient non pas sept épisodes, mais un ou deux, parfois, à étudier de manière impartiale et démocratique les thèmes chers à la « complosphère », en donnant équitablement la parole aux experts de tous bords, ils combattraient la méfiance populaire plus efficacement, me semble-t-il, qu'en amenant continuellement de l'eau à son moulin par leur morgue et leur déloyauté.* »

Dans un article ultérieur (lui aussi annexé) intitulé « *Infiltration-délation : la méthode de Heidi.news fait débat* », publié dans « Antipresse » du 11 octobre 2020, ce même Slobodan Despot relève encore ceci :

« Les « infos rapportées » par Heidi.news sont loin d'être de « peu d'intérêt ». Cette affaire nous apporte au contraire des informations de grand intérêt sur une dérive du journalisme sur laquelle la corporation ne pourra garder le silence qu'au prix de se discréditer elle-même. »

On terminera cette compilation (non exhaustive) de réactions par celle d'Yvan Perrin dans un commentaire que ce dernier a publié le 9 octobre 2020 sur Facebook sous le titre « *Le complotiste et le journaliste, le doute ou les certitudes* » :

« Il fut un temps où les médias constituaient la seule référence à laquelle pouvait avoir accès le quidam désireux de se tenir au courant des affaires du monde. Les journalistes bénéficiaient alors d'un quasi-monopole sur l'opinion, façonnant les esprits à leurs vues, éclairées cela va de soi. Mais cela, c'était avant. De nos jours, Internet nous donne accès à l'information dans sa globalité, octroyant à chacun l'opportunité de proposer sa vision des choses au public. On trouve ainsi le meilleur et le pire, le monde virtuel constituant en cela un excellent miroir de l'humanité. Dès lors, ce n'est plus le journaliste qui fait référence mais bien le consommateur d'informations qui doit trier le bon grain de l'ivraie en vue de se forger une opinion. Manifestement, les rois d'hier vivent mal la démocratie informative d'aujourd'hui. Les médias ne sont plus qu'une source parmi d'autres, qu'on peut choisir de suivre ou pas. Et cela énerve bien évidemment ces Louis XIV qui auraient bien voulu en rester à "l'information, c'est nous". Cette perte d'influence ne saurait rester impunie. Le monde journalistique a donc inventé le complotisme, attitude qu'il voit comme une défiance envers le monde politique, les élites et surtout les médias officiels. Il est vrai qu'il y a à boire et à manger parmi certaines thèses mais c'est au citoyen de déterminer ce à quoi il peut adhérer. Manifestement, les médias sont d'un autre avis, fustigeant avec un bel ensemble la moindre pensée hétérodoxe. Tout y passe. Les doutes quant au vaccin contre le Covid19, complot ! L'éventuelle inutilité du masque, complot ! Le fait qu'on trouve encore ici ou là quelques partisans de Donald Trump, complot ! Eric Zemmour a du succès, complot ! Le réchauffement climatique ne serait pas aussi grave qu'on le dit, complot !

En fait, **le complotisme, c'est simplement une remise en cause de la pensée unique, une interrogation salutaire au sujet de ce qui est présenté comme la seule vérité vraie, celle que proposent les médias.** A son époque, Galilée fut considéré comme hérétique pour avoir prétendu que le soleil est le centre de notre univers. Il avait simplement raison trop tôt. Comme déjà évoqué, les théories présentées comme complotistes ne sont de loin pas toutes paroles d'Évangile. Elles doivent être examinées d'un œil critique tout comme la thèse dominante. Et c'est au citoyen lambda que revient cette tâche, ce citoyen à qui le monde médiatique conteste la capacité à se forger une opinion, ce citoyen qu'il faut orienter dans la bonne direction, incapable qu'il est de la trouver tout seul. En 1992, refuser l'Union européenne, c'était déjà du complotisme. Finalement, peut-être les complotistes ne sont-ils que des personnes qui réfléchissent aujourd'hui à ce qui sera vérité demain. L'avenir nous le dira mais en attendant, je crois pouvoir dire que toute théorie faisant l'unanimité médiatique contre elle mérite une étude bienveillante. »

On l'aura compris, sans qu'il soit je crois nécessaire de compléter plus avant ces analyses pertinentes et concordantes : la série de Heidi.news sur la prétendue « complosphère », c'est un florilège unique de violations multiples de diverses règles de la déontologie journalistique.

Osons d'abord un bilan (il est vite fait, hélas !) de la réalisation ou plutôt, de la violation crasse des conditions dans lesquelles la déontologie journalistique autorise une dérogation à la dissimulation de la profession et autres méthodes déloyales :

- Où peut-on bien voir un intérêt public quelconque, à plus forte raison un intérêt public prépondérant dans l'infiltration d'un groupe de citoyens qui, en toute légalité et surtout en toute transparence, exercent publiquement un droit politique essentiel au fonctionnement de notre système politique, celui de demander par la voie du référendum que le peuple puisse se prononcer sur une loi votée par le Parlement ? Un tel procédé, qui consiste à discréditer et à jeter le soupçon sur cette forme tout à fait légale de contestation politique et même à dénoncer certains des membres d'un comité référendaire à leur employeur dans des intentions que d'aucuns, ci-dessus, ont bien explicitées, ne laisse-t-il pas au contraire d'inquiéter ?
- Les éléments publiés par Heidi.news dans cette série pouvaient-ils être obtenus autrement qu'en usant de méthodes que la Stasi ou même son ancêtre n'aurait pas reniées ? Comme les commentateurs que je me suis permis de citer ci-dessus, je n'en vois aucun, aucun qui puisse être considéré comme essentiel ou même simplement important, qu'une enquête classique, à visage découvert, n'aurait pas permis de réunir.

Le bilan, donc, de cette opération douteuse, troublante, inquiétante même encore une fois, il est finalement tout simple : cette série de Heidi.news, c'est juste une opération de police politique, de police de la pensée réalisée en violation crasse des exigences auxquelles la déontologie journalistique soumet les recherches cachées.

Dans ce fatras d'amalgames, on n'aura même pas réussi à savoir en quoi l'action des membres d'un comité référendaire pourrait s'apparenter à un complot, c'est-à-dire à un projet concerté secrètement contre la vie ou la sûreté de quelqu'un ou encore contre une institution (c'est la définition du Petit Robert).

Et s'il faut qualifier de façon plus complète ce procédé indigne de journalistes professionnels, on doit encore relever diverses violations, mentionnées ci-dessus par les divers commentateurs cités, à deux autres devoirs encore qu'impose la déontologie journalistique : le respect de la vie privée de ces personnes dénoncées à leur employeur comme des criminels (art. 7 de la Déclaration des droits et devoirs du journaliste) et le respect de la dignité des personnes injustement présentées comme de vulgaires conspirateurs (art. 8 de ladite Déclaration).

Heidi.news croit pouvoir invoquer l'arrêt Haldimann de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans cet arrêt, celle-ci a rappelé que « *la garantie que l'article 10 (garantie de la liberté d'expression figurant dans la CEDH) offre aux journalistes en ce qui concerne les comptes rendus portant sur des questions d'intérêt général est subordonnée à la condition que les intéressés agissent de bonne foi sur la base de faits exacts et fournissent des informations « fiables et précises » dans le respect de la*

déontologie journalistique » (§ 61). Face à des violations aussi graves et nombreuses des règles de la déontologie journalistique, il apparaît toutefois clairement que l'infiltration réalisée dans cette affaire, ainsi que le ton et le contenu, sur divers points, des articles publiés dans le cadre de cette série sur la « complosphère » violent très clairement ces principes, à commencer et en tout état de cause, encore une fois, par les règles de la déontologie journalistique.

Au vu de ce qui précède, je conclus, le cas échéant avec suite de frais et de dépens, à ce que le Conseil suisse de la presse accepte la présente plainte et constate qu'avec l'infiltration réalisée dans la prétendue « complosphère » et la série d'article qui s'en est suivie, Heidi.news a violé les règles précitées de la déontologie journalistique.

Je vous remercie d'avance pour la bonne suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président à l'expression de ma grande considération.

Jean-Luc Addor


Annexes ment.

Note de Jean-François Mayer du 03.10.2020

Extrait d'Antipresse n° 253 du 04.10.2020

Extrait d'Antipresse n° 254 du 11.10.2020